

Informations de base	
2018/2909(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Critères à appliquer pour évaluer l'impact de la défaillance d'un établissement sur les marchés financiers, sur d'autres établissements et sur les conditions de financement Complétant 2012/0150(COD) Subject 2.50.04 Banques et crédit 2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
25/10/2018	Publication du document de base non-législatif	C(2018)06901	
25/10/2018	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
14/11/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/02/2019	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2909(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2012/0150(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/8/14869

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base non législatif	C(2018)06901	25/10/2018	